

Arrêté temporaire n° 25-A3-T-04496

Portant réglementation de la circulation
D8572 du PR 1+639 au PR 2+210

Le Président du Conseil départemental
Le Maire de la commune de VITRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation

Vu l'avis de la DIRO le : 19/06/2025

Considérant que les travaux de rechargement de la chaussée en enrobés nécessitent la fermeture à la circulation publique **de nuit** de la D8572 du PR 1+639 au PR 2+210 (VITRE) situés en agglomération.

ARRÊTE

Article 1

À compter **du 15/07/2025** et **jusqu'au 18/07/2025**, de 19h00 à 6h00 la circulation des véhicules est interdite sur la D8572 du PR 1+639 au PR 2+210 (VITRE) situés en agglomération. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains, **quand la situation le permet.**

* Ces travaux se feront en 3 phases :

▶ **1ère nuit** : du 15/07/2025 de 19h00 et jusqu'à 6h00 le 16/07/2025

▶ **2ème nuit** : du 16/07/2025 de 19h00 et jusqu'à 6h00 le 17/07/2025

▶ **3ème nuit** : du 17/07/2025 de 19h00 et jusqu'à 6h00 le 18/07/2025

Article 2

Déviation 1 : Les usagers venant de l'A81 et désirant se rendre au nord de Vitré, dans les 2 sens devront prendre :

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

- **N157** du PR 0+000 au PR 11+651 (BREAL-SOUS-VITRE, ARGENTRE-DU-PLESSIS, LE PERTRE, MONDEVERT, ETRELLES et ERBREE) situés hors agglomération
- **D178** du PR 27+168 au PR 22+355 (VITRE et ETRELLES) situés en et hors agglomération

Article 3

Déviation 2 (locale) : Les usagers venant du sud de Vitré et désirant se rendre au nord de Vitré, dans les 2 sens devront prendre :

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

- **D8572** du PR 1+639 au PR 0+000 (VITRE) situés en agglomération
- **D857** du PR 11+409 au PR 12+783 (VITRE) situés en agglomération
- **D777** du PR 13+069 au PR 11+873 (VITRE) situés en et hors agglomération

Article 4

Déviati3n 3 (locale) : Cette déviation sera mise en place le temps de réaliser le rabotage et le rechargement en sortie de giratoire de la route d'Argentré. Les usagers venant de la RD88 depuis l'agglomération de Vitré et désirant se rendre au nord de Vitré, dans les 2 sens devront prendre :

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

- **D88** du PR 1+000 au PR 7+799 (VITRE, ARGENTRE-DU-PLESSIS et ETRELLES) situés en et hors agglomération
- **D110** du PR 13+779 au PR 16+111 (ETRELLES et ARGENTRE-DU-PLESSIS) situés en et hors agglomération
- **D178** du PR 27+657 au PR 22+354 (ETRELLES et VITRE) situés en et hors agglomération

Article 5

La signalisation réglementaire doit être conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. la mise en place de cette déviation sera gérée par le centre d'exploitation de Vitré en charge de la voirie.

Article 6

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 7

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Général des Services Départementaux, Le Maire de la commune de VITRE, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Le 24/06/2025

le Maire de VITRE,

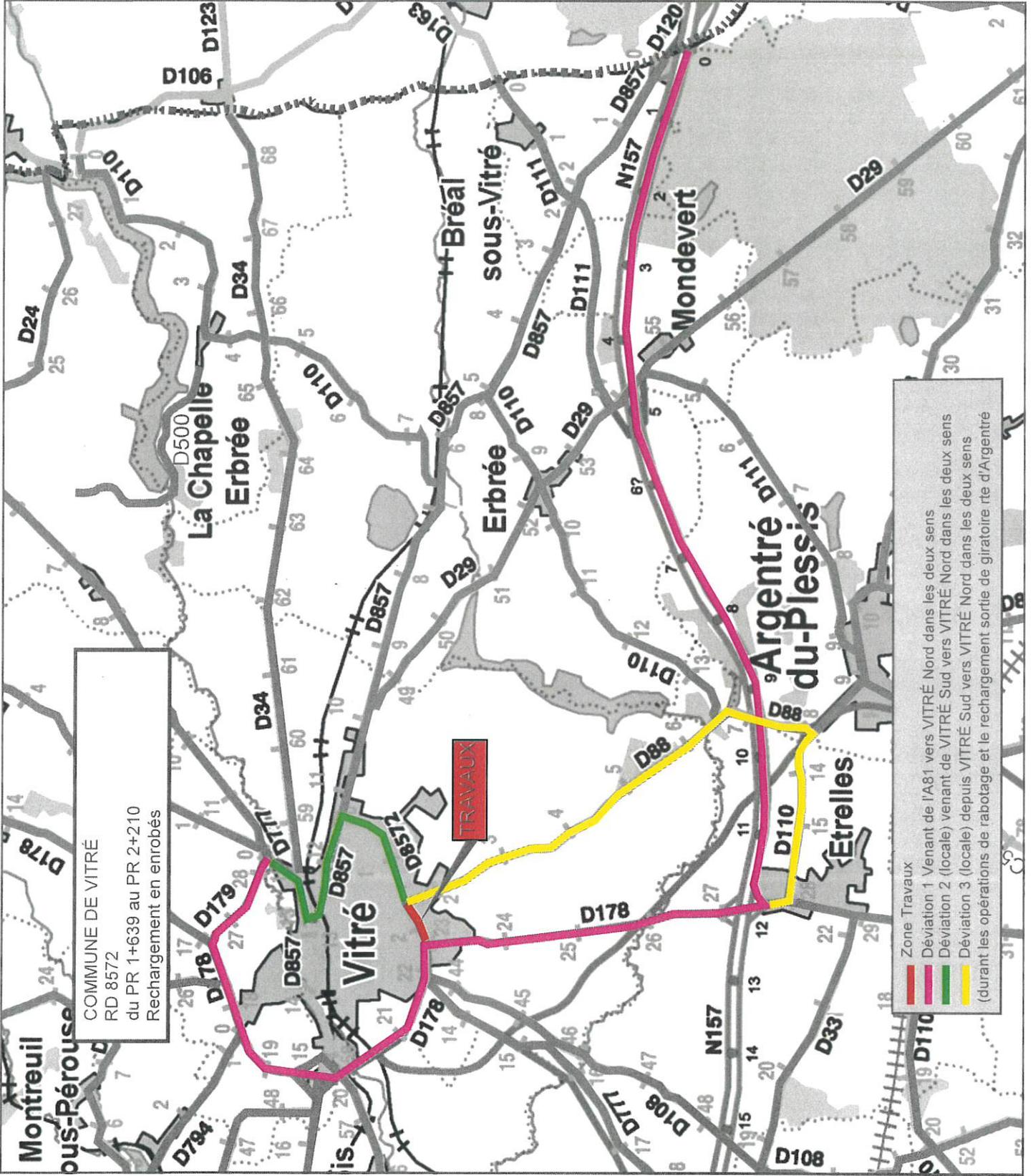
Pierre LEONARDI

Voie et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex - dans le délai de 2 mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 Rennes Cedex ou par l'application www.telerecours.fr – dans le délai de 2 mois à compter sa notification.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Cet acte de voirie fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel dont vous trouverez le détail sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.fr/autorisationsdevoirie>.



COMMUNE DE VITRÉ
 RD 8572
 du PR 1+639 au PR 2+210
 Rechargement en enrobés

TRAVAUX

- Zone Travaux**
- Déviation 1 Venant de l'A81 vers VITRÉ Nord dans les deux sens
 - Déviation 2 (locale) venant de VITRÉ Sud vers VITRÉ Nord dans les deux sens
 - Déviation 3 (locale) depuis VITRÉ Sud vers VITRÉ Nord dans les deux sens
 - (durant les opérations de rabotage et le rechargement sortie de giratoire rte d'Argentré

